



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 06 mars 2025 à 19 h 30 à Nogent-le-Rotrou

N° 12 03 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi six mars à dix-neuf heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis au Pôle Territorial du Perche, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 10 février 2025

Secrétaire de séance : M. Eric GOURLOO délégué de la CC des Forêts du Perche

Nombre de délégués titulaires : 34 **Délégués présents** : 18 + 1 pouvoir

CC Forêts du Perche : 6

Eric GOURLOO, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Catherine STROH, Gérard DESVAUX;

1 pouvoir : Christelle LORIN à Eric GOURLOO

CC Terres du Perche : 5

Amadys CASTANIER, François DORDOIGNE, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Waldeck ROUSSEAU ;

CC du Perche : 8

Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Marie-Claude RIGOT, Eric GIRONDEAU, Philippe RUHLMANN, Murielle ROUSSELET suppléante ;

Etait également présent : Stéphane COURPOTIN suppléant

Membres Excusés : Christophe LEFEBURE, Jean-Michel CERCEAU, René ROUSSELLE, Eric GERARD, Michel BIZARD, Christophe BARRAL, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Claude EPINETTE, Pascal MELLINGER, Michel Thibault, Sylvie CHARTRAIN, Harold HUWART (Député), Anick BRUNEAU (Présidente du PNR), Michel KRECKE (Président du Conseil de développement), Marie LEGRU (Conseillère technique Région Centre-Val de Loire), Claude JEAY Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou.

Objet de la délibération : Gratification stagiaire en BTS Communication 2024

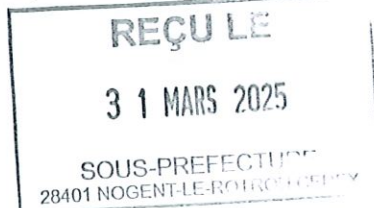
Le Pôle Territorial du Perche a accueilli Ophélie BIGARD, du Lycée d'enseignement général et technologique Notre Dame à Chartres, en stage BTS 1^{ère} année de communication, 7 semaines du 13/05 au 27/06/2024.

Ophélie a notamment travaillé sur des outils de communication et la préparation d'évènements (Territoire d'industrie, soirée des entreprises industrielles du Perche...).

Madame la Présidente propose de lui attribuer une indemnité de : 500 € net et une prise en charge de son abonnement de train de 31.20 €uros (La Loupe / Nogent-le-Rotrou).

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents

- Accepte le versement d'une indemnité de 500 €uros ainsi qu'une prise en charge de l'abonnement train à hauteur de 31.20 €uros.
- Autorise Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires à cette gratification de stage au budget 2025 aux chapitre et article prévus à cet effet.



Comité syndical du 06 mars 2025
La Présidente, Marie-Christine LOYER



Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire, après dépôt au représentant de l'état